

ARRÊTE N° 24/070
REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT
ET LA CIRCULATION
Rue Gaston de Foix
Commune de Mazères (Ariège) en agglomération
~~~~~

Le Maire de MAZERES ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-7 1, R 415-6 ;

**VU** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière troisième partie ;

**VU** la demande formulée par le COMMUNE DE MAZERES domiciliée : Rue de l'Hôtel de Ville, 09270 **MAZERES**, en date du 18 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** que pour permettre **LA TENUE DE LA FOIRE DE PRINTEMPS**, à 09270 **MAZERES**, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation Rue Gaston de Foix à compter du vendredi 19 avril 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

**Du vendredi 19 avril au dimanche 21 avril 2024 inclus, le stationnement et la circulation seront interdits Rue Gaston de Foix de l'intersection du Boulevard des Tourelles à l'intersection de la Rue des Tierçaires, et conformément au plan ci-joint ;**

L'accès aux riverains sera maintenu, ainsi qu'aux véhicules de secours. La circulation se fera par les rues adjacentes.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (*troisième partie*) sera mise en place par le service technique de la commune de Mazères.

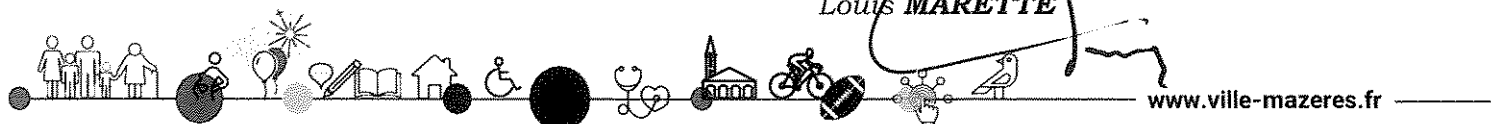
**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

**Article 5 :** La gendarmerie, la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 18/04/2024

Le Maire  
Louis **MARETTE**



**MAIRIE DE  
MAZERES**  
Rue de l'Hôtel de Ville  
09270 MAZERES  
☎ 05 61 69 42 04

[mairie.mazeres@wanadoo.fr](mailto:mairie.mazeres@wanadoo.fr)

**Annexe ARRÊTÉ N°24/070**

